



Besoin d'aide sur bulletin de salaire sûrement falsifié

Par **maeva83870**, le **29/03/2019** à **15:26**

Bonjour,

Je suis propriétaire et un locataire m'a transmis une fiche de paie datée de janvier 2019 mais plusieurs points me semblent incohérent et tend vers une falsification de bulletin. Je recherche donc des personnes pouvant me dire (en transmettant le dit bulletin par mail) si cette personne a bien réalisé un faux ou pas s'il vous plaît?

Merci beaucoup de votre aide par avance

Par **miyako**, le **06/04/2019** à **22:31**

Bonsoir,

Demandez le dernier Avis d'imposition et vérifiez sur le site des impôts
"impôts.gouv./verification en ligne "

Sur les fiches de paye vous pouvez vérifier la cohérence des taux des cotisations ,le montant du Prélèvement A la Source(PAS) et le net imposable .Regardez sur le site de l'urssaf le montant des différentes cotisations ,cela vous donnera un certain nombre d'informations utiles.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Visiteur**, le **07/04/2019** à **12:15**

Bonjour

Avez vous contacté l'émetteur de ce document ?

Personnellement, je n'hésite pas à le faire

Par **P.M.**, le **07/04/2019** à **12:26**

Bonjour,

Pour vérifier l'avis d'imposition correspondant à une fiche de paie de janvier 2019, il vous faudra attendre septembre 2020...

Par **miyako**, le **07/04/2019** à **22:35**

Bonsoir,

déjà avec l'avis de septembre 2018 on peut se faire une idée.

Pour ce qui est de téléphoner au service paye de l'entreprise , c'est stictement confidentiel et aucun service de paye ne donnera de telles informations .Pas plus que par e mail,encore moins par sms.Secret professionnel oblige.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **07/04/2019** à **22:55**

L'avis d'imposition sur les revenus de 2017 n'indiquera pas si le locataire (candidat) occupe toujours un emploi et quels sont ses revenus actuels...

Par **Visiteur**, le **08/04/2019** à **21:37**

Juridiquement, vous avez parfaitement le droit de tenter votre chance en appelant l'employeur. Bien sur il faut "y mettre les formes" et un peu de chance.

Vérifiez aussi si l'entreprise existe : le numéro de SIRET de l'entreprise doit apparaître, rendez-vous sur infogreffe.fr et en saisissant le numéro SIRET, vous pourrez vérifier l'existence de l'entreprise et si elle est toujours en activité.

Vérifiez aussi si le PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) utilisé est bien celui de l'année en cours, la cohérence des chiffres, car faire un faux est compliqué, il faut recalculer le montant des charges sociales pour que toutes les lignes soient cohérentes.

Enfin, vérifiez les cumuls annuels du salaire et les congés payés acquis afin de vous assurer que cela est cohérent avec le mois de la fiche de paie en question.
Bonne chance, Maeva..